

## Décision DG n° 2024-277 du 04/10/2024 – Nomination à l'ANSM (DELVILLE Marianne)

**Le directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** l'arrêté du 11 juin 2024 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Monsieur DE LA VOLPILIERE (Alexandre) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 18 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le cinquième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame DELVILLE (Marianne) est nommée cheffe du pôle greffe, thérapie cellulaire, transfusion, médicaments dérivés du plasma, radio-pharmaceutiques, agents de contraste ; ».

**Article 2** : La présente décision, qui entre en vigueur le 7 octobre 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 04/10/2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE  
Directeur général par intérim

● En lien avec cette information

Décision DG n° 2024-278 du 04/10/2024 -  
Délégation de signature à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES  
NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE